VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente

—DE—

Propriétés commerciales et de résidences

situées au

No 121 RUE CARONDELET,
entre Canal et Commune.

No 729 RUE POYDRAS,
entre St-Charles et Carondelet.

No 317 RUE MAGASINS,
entre Gravier et Natchez.

Nos 500, 502 504 RUE BOURBON,
entre Conti et la rue St-Louis.

No 830 RUE DESATUR,
entre Melpomène et Erato.

No 1021 RUE CALLIOPE.
entre Danneels et Erato.

SUCCESSION DE CLOTILDE ROLLING.

Suit de Cette—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Il sera vendu à l'enchère publique le

MERCREDI 7 JANVIER 1903 A MIDI.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur,

A la porte Barrure et Bourse, No 502 rue Perdido, entre Carondelet et Baronne.

SAVOIR VERTU de un jugement à nous rendu le 25 Nov. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 novembre 1902, pour le compte de la succession susdite, les propriétés ci-après désirées, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

I.

No 1021 RUE CALLIOPE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilot No 236, borné par les rues Carondelet, Baronne, Canal et Commune, mesurant trente deux pieds, onze pouces et quatre lignes (32 pieds, 11 pouces 4 lignes) de face à la rue Carondelet sur quatre vingt quinze, pieds neuf pouces et quatre lignes (95 pieds, 9 pouces 4 lignes) de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de cent trente pieds un pouce et deux lignes (130 pieds 1 pouce 2 lignes) de l'encoignure des rues Canal et Carondelet d'après un devis de L. H. Pilié, voyer, daté le 21 juin 1882, annexé à un acte de vente par Mme Hill au M. O. Insurance Company passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 28 juin 1882.

Ledit lot étant à une distance de cent trente-huit pieds neuf pouces et quatre lignes [138 pieds 9 pouces 4 lignes] de l'encoignure des rues Magazine et Gravier, et mesurant 32 pieds et trois pouces [32 pieds et 3 pouces] de face à la rue Magazine sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Plus la même propriété achetée par Charles Rolling de Henri Clément Albin Michel Hachmann, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 12 avril 1892, enregistré dans le bureau des transferts, livre 139, fol o 209.

Les améliorations comprennent le splendide magasin en briques à quatre étages occupé par L. H. Jung, importateur de vins et liqueurs, etc. Vendue soumise à un bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de 390 par mois.

II.

No 729 RUE POYDRAS.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 729 rue Poydras (vieux numéro 177), situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot No 241, borné par les rues Poydras, Perdido, St Charles et Carondelet, mesurant trente (30) sur un plan dressé par Buisseret et A. Hodin, ingénieurs civils, et déposé au Greffe de Théodule Guyot notaire, comme plan No 123 sur cet Ilot de plan, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt six pieds [26] de face à la rue Poydras, sur une profondeur de cent deux pieds et huit et deux sixièmes de ligne (102 pieds 8 2/6 lignes) sur la ligne la divisant du lot numéro un dudit plan et cent deux pieds quatre pouces (102 pieds 4 pouces) sur l'autre ligne de côté, dans la même propriété achetée par Mme Clotilde Rolling de la succession de Mme Hannah Pothier, par acte de John B. Lagier, notaire, le 18 juillet 1902, enregistré dans le livre, des transferts 149, folio 503, les améliorations comprennent un beau magasin en briques à quatre étages occupé par "Empire Kitchen Furniture Company". Vendue soumise à un bail expirant le 30 septembre 1903, à raison de 325 par mois.

III.

No 317 RUE MAGASINS.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le numéro municipal 317 rue Magasins, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilot No 126, borné par les rues Magasins, Girard, Gravier et Hudson, lequel lot est désigné par le numéro cinq sur le livre d'arpentage et par la lettre K sur un devis fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 13 mars 1897, annexé à un acte de vente par R. C. A. Michel de Grillon, à veuve L. H. Jacques, passé pardevant James Fahey, le 12 avril 1892 et d'après cela, ledit lot étant à une distance de cent trente-huit pieds neuf pouces et quatre lignes [138 pieds 9 pouces 4 lignes] de l'encoignure des rues Magasins et Gravier, et mesurant 32 pieds et trois pouces [32 pieds et 3 pouces] de face à la rue Magasins sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Plus la même propriété achetée par Charles Rolling de Henri Clément Albin Michel Hachmann, par acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 12 avril 1892, enregistré dans le bureau des transferts, livre 139, fol o 209.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages occupé par L. H. Jung, importateur de vins et liqueurs, etc. Vendue soumise à un bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de 390 par mois.

IV.

No 121 RUE CARONDELET.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilot No 236, borné par les rues Carondelet, Baronne, Canal et Commune, mesurant trente deux pieds, onze pouces et quatre lignes (32 pieds, 11 pouces et 4 lignes) de face à la rue Carondelet sur quatre vingt quinze, pieds neuf pouces et quatre lignes (95 pieds, 9 pouces 4 lignes) de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de cent trente pieds un pouce et deux lignes (130 pieds 1 pouce 2 lignes) de l'encoignure des rues Canal et Carondelet d'après un devis de L. H. Pilié, voyer, daté le 21 juin 1882, annexé à un acte de vente par Mme Hill au M. O. Insurance Company passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 28 juin 1882.

Plus la même propriété achetée par Mme Clotilde Rolling des héritiers d'Adrien Caussé, par acte passé pardevant E. J. Villard, notaire, le 28 mars 1895, enregistré dans le livre des transferts 106, folio 286.

Vendue soumise à un bail échéant le 30 septembre 1903, à raison de 600 par mois.

Les conditions comprennent un terme de crédit de 1 an, 2 ans et 3 ans, avec intérêt à 6 pour cent par an, garanti par hypothèque sur les propriétés vendues, avec pouvoir de vendre en cas de défaut de paiement d'un seul terme d'intérêt ou de principal à son échéance, et stipulation de pacte commissoire. Les acquéreurs devront payer les timbres de mutation, les frais de notaire, et les frais de publication. Les titres sont déposés au Greffe de Théodule Guyot, notaire, et seront livrés à la réception du prix de vente.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

SPEAR & ESCOFFIER,
Encanteurs.

Jos. A. Shakspeare, avocat.
Cie 1 nov—30 oct 31 dec

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

Les conditions composant l'ameublement bâtisse en briques à quatre étages, entre les propriétés de Mme [illegible] et de [illegible] ainsi que le mobilier de [illegible] vendue par [illegible] et de M. A. L. Mandry, syndic, etc., le procès verbal desquelles est déposé au dossier de l'étude susdite, sont libres et ouvert à tous.

Le vendeur à [illegible] le 1er septembre 1903, au taux de 110 par mois. No 401 est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de 250 par mois; les numéros 1203, au taux de 250 par mois; les numéros Nos 403 et 405 pour louée à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de 225 par mois pour les deux; les numéros Nos 1201 et 1207 sont loués à bail jusqu'au 30 septembre 1903, au taux de 217 par mois pour les deux; le numéro 1205 est loué à bail pour les autres bureaux loués à raison de 1250 par mois.

V.

DEUXIEME DISTRICT.

COIN BOURBON ET ST-LOUIS.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la Ville de [illegible] dans l'Ilot No 20 borné par les rues Bourbon (Vieille Levée), Chartres, Bienville et Dauphine, désigné par le No quatre [4] sur un plan de Louis Surgi, daté le 8 août 1820, enfermé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 14me jour d'août 1849, ledit lot mesurant vingt et un pieds quatre pouces et quatre lignes (21 pieds 4 pouces 4 lignes) de face à la rue Bourbon (anciennement Vieille Levée) sur une profondeur de cent deux pieds [102 pieds 2 pouces 1 [2 lignes] de profondeur entre lignes parallèles.

Plus la même propriété achetée par Alfred Jacques de E. E. Richard par acte passé pardevant A. Boudousquié, notaire public, dans le 24 mars 1899, enregistrée dans le livre des transferts —, folio —, et fut hérité par Clotilde Marion, veuve dudit Alfred Jacques, de son dit mari, comme il est démontré par jugement, rendu le 16 juillet 1902, le susmentionné comme légataire universelle dans l'affaire de la succession de Louis Alfred Jacques, alias Alfred Louis Jacques, son nom, No 6,415, Cour Civile de District. Loué au taux de 225 par mois.

Les conditions comprennent la remise en banque à trois étages occupé par Philip Rohr.

Termes et conditions—Une moitié en espèces comptant et la balance, en un en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets portant dix pour cent d'intérêt par année à dater de l'acte de vente, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et ceux pour cent beaucoup d'avance en cas de [illegible] pour [illegible] du [illegible], et tous les autres charges locatives dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de numéraire les polices ici portant des billets et d'assurer de payer ces dernes et une plus de prix d'adjudication, les paiements quelque d'acompte et les taxes de 1902, et les timbres de revenu sur les billets de vente, et de donner avec l'acquéreur des [illegible] [illegible] [illegible] aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura droit aux loyers seulement à partir du jour du passage des actes de vente.

Actes de vente pardevant Maloney C. Seing, notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles T. Soniat, encanteur.
Charles F. Claiborne, avocat.
29 nov—29—déc 7 14 21 28.—janv 4 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

Magnifique Coupée (presque neuf)

Succession de Clotilde Rolling.

No 66,966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur —

Bureau No 502 RUE PERDIDO,

JEUDI, 11 DECEMBRE 1902, à 11 heures A. M.,

Il sera vendu à l'enchère publique aux dernier de John Bennet, No 623 rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 25 novembre 1902, pour le compte de la succession susdite—

Un splendide coupée presque neuf.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Charles T. Soniat, encanteur.
Charles F. Claiborne, avocat.
30 nov—30—déc 3 7 11

VENTES A L'ENCAN

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 23 Décembre 1902 A MIDI

COTTAGE SIMPLE

1213 rue Freret, près de la rue Clio.

Cottage simple, 1211 rue S. Liberté, Près de la rue Clio.

Résidence double à deux étages, 1208-1207 rue S. Liberté, près de la rue Clio.

LOT A BATIR,

Rue Clio, près de la rue Liberté.

Succession de Hugo Mary Dreyer (Vve de J. W. Miller).

No 66,321—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau No 606 rue Perdido, près de la rue Carondelet, MARDI, le 23 décembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans la première division de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente à moi donné par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 novembre 1902, dans l'affaire de la succession susdite, les propriétés ci-après désirées, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Ville de [illegible] dans l'Ilot No 20 borné par les rues Perdido, Gravier, Derbigny et Tonti, désigné par le No 4 sur un plan de [illegible] [illegible] [illegible]